

Canada que pour l'impôt sur le revenu, mettons, le député craint qu'une personne autre que les percepteurs autorisés ait accès à des renseignements touchant l'impôt sur le revenu. Je puis lui donner l'assurance que l'utilisation du même numéro n'a rien à voir à l'accès aux renseignements. Autrement dit, un fonctionnaire du ministère du Revenu national qui n'a rien à voir à l'administration de l'impôt sur le revenu ne pourrait obtenir des renseignements sur le revenu d'un contribuable simplement parce que ce dernier a utilisé le même numéro pour son impôt sur le revenu que pour le régime de pensions du Canada.

Je crains que des mythes se soient cristallisés autour de cette question. Il revient au même d'utiliser des numéros ou des noms. Si on s'inquiète à propos des numéros pourquoi pas à propos des noms? Après tout, si l'on utilise le même nom sur différentes formules, pourquoi pas le même numéro pour la même personne? J'ai écrit et parlé à des fonctionnaires qui m'ont assuré que les renseignements aux fins d'impôt sur le revenu gardés dans des machines ne risquent pas de tomber aux mains de personnes non autorisées.

M. Olson: Je comprends parfaitement le ministre mais il n'a pas en fait répondu à la question. Lorsqu'on utilise ces disques, tambours, rubans ou quoi que ce soit, n'y aurait-il pas de renvois de contrôle pour les données? Autrement dit, conservera-t-on séparément les données aux fins d'impôt sur le revenu et d'autres données requises par le ministère du Revenu national? Collationnera-t-on les renseignements s'appliquant à des numéros identiques? Sinon, pourquoi utiliser des numéros identiques?

On m'affirme que le système de numéros identiques facilitera énormément les travaux administratifs. Fera-t-on une comparaison entre les renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu et d'autres renseignements? Comparera-t-on les renseignements établis dans les dossiers? Sinon, à quoi servirait ce système de numéros identiques.

Les numéros seront-ils filmés, enregistrés sur disque ou sur ruban, ou seront-ils rangés séparément? Franchement, je ne puis accepter l'analogie du ministre concernant les fichiers électroniques et autres. Je suis convaincu que les renseignements qui parviennent au ministère du Revenu national ne sont pas mis à la disposition des autres divisions du ministère. Les renseignements sont tout à fait isolés les uns des autres. Ce qu'il faut savoir, c'est si les renseignements propres à

[L'hon. M. Sharp.]

l'impôt sur le revenu seront isolé des autres renseignements s'ils portent le même numéro et sont enregistrés sur le même ruban?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je ne suis pas plus que le député de Medicine Hat expert en ce domaine. Mais on m'a donné l'assurance que les dossiers sont tout à fait distincts et les seuls fonctionnaires qui puissent les consulter sont les préposés à la perception des impôts. Mais la question qui le préoccupe se poserait bien si les machines étaient plus perfectionnées et pouvaient lire les noms aussi bien que les chiffres. Malheureusement, elles ne peuvent pas lire les noms; nous avons donc dû attribuer des numéros. Si les machines avaient pu distinguer les noms, nous n'aurions pas eu recours au système des numéros. On inventera peut-être un jour des machines capables de distinguer des groupes de lettres, ce qui nous permettra d'abandonner complètement les numéros. Le problème alors sera exactement le même qu'aujourd'hui. Je puis assurer à l'honorable représentant que si le gouvernement actuel demeure au pouvoir, il continuera à garder scrupuleusement le secret quant aux déclarations d'impôt sur le revenu.

M. Olson: J'aimerais poser une autre question, monsieur le président; sauf erreur, il y aura un centre de traitement, doté d'archives de mémoires. Le ministre peut-il m'assurer que ces dossiers ne seront comparés par la machine, que les machines ne seront pas programmées de façon à comparer, mettons, les dossiers de l'impôt sur le revenu et d'autres dossiers qui pourraient être apportées à un centre d'informatique?

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Même si toutes les données devaient passer par les mêmes machines, je puis vous donner l'assurance que les personnes non autorisées n'y auraient pas accès. Mais je crois savoir qu'on emploiera des machines différentes. Des ordinateurs spéciaux servent au ministère du Revenu national, qui n'a pas à recourir à une unité centrale d'ordination.

M. MacInnis: Le ministre nous a dit pourquoi les chiffres sont nécessaires et que ces machines ne peuvent lire que des chiffres, et qu'il veut se tenir à jour. Le ministre sait-il qu'il existe aujourd'hui des ordinateurs qui peuvent explorer l'écriture aussi bien que les chiffres? Pas plus tard qu'hier soir, un haut fonctionnaire du ministère des Postes a déclaré que son ministère se procurerait des ordinateurs capables d'analyser l'écriture.